

Le 18 juin 1584, le Consulat ayant convoqué les deux maîtres de chaque métier de la ville pour leur exposer qu'il y avait environ cinq mois on publia en cette ville l'édit du roi portant l'établissement des *maitrises* de tous arts et métiers ès-villes de son royaume non jurées à l'instar de Paris... avec l'ordre que S. M. veut désormais être tenu à la réception des compagnons artisans esdites maitrises... les consuls échevins qui s'étaient formellement opposés à cette publication comme contraire aux privilèges de la ville, reçurent en outre pour réponse au nom de tous les convoqués, parle sieur Simon Mabire, marchand drapier, que « plutôt ils fermeroient boutique, tant qu'ils y sont, voire se retireroient hors du royaume que de payer aucune chose en vertu dudit édit » — Voy. Péricaud, Notes et Doc.

1599 mai — M. de la Guiche député Pierre Mathieu aux Etats du Dauphiné pour demander, au nom des marchands de Lyon, la suppression de la douane de Vienne qui avait été établie par un des articles de la capitulation de cette ville, lors de sa réduction, le 24 avril 1595. — Mathieu prononça un discours à cette occasion, mais toute son éloquence fut en pure perte. (*Nouv. Arch du Rh.* II. 61, Péricaud). C'est alors que commence la décadence du commerce de Lyon qui avait eu longtemps le renom et la réputation de la plus marchande ville de l'Europe. — Des remontrances furent même adressées à ce sujet au Consulat par les négociants de la ville. (BB 119.)

Dans ce même temps, une saisie de deux cents ballots de draps, au préjudice du commerce de Lyon, fut faite par les fermiers généraux des droits forains et domaniaux de la Provence et du Languedoc. (AA 115).

Le rétablissement projeté à Valence d'une douane à